



Stage dans la fontion publique hospitalière

Par **OL02**, le **29/07/2010** à **11:26**

Bonjour,

Je travail dans un hopital public depuis 2 ans.

Mes premiers contrats étaient des CDD, j'avais le statut de contractuel.

La direction a émis un avis de concours sur titre et j'ai été nommé stagiaire au 1er juillet 2009.

Le stage a duré un an et dans la normalité j'aurais du etre nommé titulaire au 1er juillet 2010.

La direction de l'établissement a décidé de prolonger mon stage de 6 mois alors que mon responsable est totalement convaincu de mes compétences professionnelle pour ce poste.

Je souhaite donc savoir quel sont les recours actuels (pendant cette prolongation de stage), puis quelles seraient les solutions si la direction s'oppose à ma titularisation début 2011.

Avec mes remerciements